



JOURNEES INTER ECURIES

CIRCUIT BUGATTI (Le Mans) – 25, 26 & 27 OCTOBRE 2019

SOUS RESERVE DE SAUTORISATIONS ADMINISTRATIVES SOUS RESERVE DES AUTORISATIONS ADMINISTRATIVES



REGLEMENT PARTICULIER

- Association Sportive Nationale : Fédération Française du Sport Automobile
32 avenue de New York - 75781 PARIS Cedex 16 (France)
Tel : 01 44 30 24 00 – Fax : 01 43 24 16 80
- Organisateur : Association Sportive Automobile de l'Automobile Club de l'Ouest
des 24 Heures du Mans, avec les moyens de l'Automobile Club de
l'Ouest - Circuit des 24 Heures du Mans - CS 21928
72019 LE MANS Cedex 2 (France)
Tel : 02 43 40 24 20 – Tel : 02 43 40 24 25
E-mail : sport@lemans.org
- Nom l'Epreuve : **JOURNEES INTER ECURIES**
(Niveau Régional)
:
- Dates : **25 – 26 et 27 OCTOBRE 2019**

Cette épreuve compte pour la Coupe de France des Circuits et pour le Trophée des Ecuries ACO 2019.

Permis d'organisation n° 630 délivré le 18.09.2019

ARTICLE 1P. ORGANISATIONS

1.1P. OFFICIELS

Collège des Commissaires Sportifs :

Président Collège	Emmanuel NICOLAS
Commissaires Sportifs	Pierre PELOSI – François MONSALLIER Isabelle BRUN (stagiaire)
Secrétaire du Collège des C.Sportifs	Danielle BOISNEAULT
Chargés des Relations Concurrents	Jean Jacques HARDOU Philippe CHANCLOU (CS stagiaire)
Directeur de Course	Patrick MORISSEAU
Directeurs de Course-adjoints	Pascal BOUTTIER Isabel LEBON (Stagiaire)
Commissaire Technique FFSA Coupe de France	Yvon JOURNAUX
Commissaires Techniques ACO	Daniel BOUILLARD — Santiago CANO Maxime PONCET – Jean-Claude ROUXEL -William VERON
Chronométrage DATAWARE	TBC
Médecin –Chef	Dominique VIVIER
Chargé des Moyens de Sécurité Piste	Stéphane DONNET

Administration ACO	
Président de l'ASA ACO 24 Heures du Mans	Pierre FILLON
Directeur Sport :	Vincent BEAUMESNIL
Directeur Commercial, Partenariats et TV	Stéphane ANDRIOLO
Directeur Culture & Héritage	Fabrice BOURRIGAUD
Responsable Club	Nicolas COUSSEAU
Directrice des Ressources Humaines :	Suzy LE COROLLER
Directeur Administratif, Financier & Juridique	Pierre LUCAS
Directeur Evénements et Infrastructures :	Ghislain ROBERT
Directrice Communication	Anne-Laure VIGNERON

1.2P. HORAIRES (PAR CATEGORIE) EN CONFORMITE AVEC L'ARTICLE 6.1.2. DU REGLEMENT STANDARD

Ces horaires ne sont qu'une indication et pourront être prolongés dans la limite d'une heure en cas de retard dans le déroulement du programme de la manifestation

Voir page 7 de ce Règlement (Horaires prévisionnels v6 du 17.07.2019).

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications Administratives

Date . vendredi 25 octobre 2019, 10 H. 00 à 12 H.00 et 13 H.30 à 16 H. 00, au rez-de-chaussée du Module Sportif

Présentation obligatoire de la licence (les licences karting – route - terre – régularité - entraînement – historique - slalom ne sont pas acceptées pour cette épreuve. Merci de bien vouloir vérifier que votre licence est valide.

En revanche, des titres de participation Régional Circuit seront délivrés sur place :

Voir conditions de délivrance ci-dessous :

TPRC (Régional Circuit) - 62 €

Etre âgé de 16 ans minimum

Permis de conduire nécessaire au-delà de la fin de la 18ème année

Pièce d'identité ou copie du livret de famille.

Autorisation parentale pour les mineurs.

Certificat de non-contre-indication à la pratique du sport automobile.

Participation : valable pour une seule participation à une épreuve sur circuit asphalte inscrite au calendrier régional FFSA

Vérifications techniques

Date . vendredi 25 octobre 2019, 10 H. 00 à 12 H.00 et 13 H.30 à 16 H. 00 - Garage Scrutineering sous le Welcome :

Pas de marquage de pneus.

Transpondeurs :

Chaque voiture sera équipée d'un transpondeur.

Cette fourniture sera à retirer au 2^{ème} étage du Module Sportif (PORTUVE 215).

Montant de la location avec supports : 50 € le week-end

Montant de la caution : 200 € (chèques ou espèces à déposer lors de la mise à disposition du transpondeur).

Restitution des transpondeurs : Jusqu'à 1 heure après l'arrivée de la dernière course ou en cas d'abandon, (2^e étage du Module Sportif, porte 215).

ARTICLE 4.3p - BRIEFING

Date/Heure : vendredi 25 octobre – 19 H 00

Lieu : salle 305A (3^e étage du bâtiment au-dessus des stands)

Présence des **pilotes est obligatoire.**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme aux dispositions des articles R331-30 et A331-32 du code du sport.

ARTICLE 3P. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS (PAR CATEGORIE)

Les engagements seront reçus jusqu'au **jeudi 17 octobre 2019 minuit**, à l'adresse suivante :

ASA ACO 24 HEURES DU MANS

Circuit des 24 HEURES DU MANS - Direction Sports - CS 21928 - 72019 LE MANS CEDEX 2

☎ : 02.43.40.24.24 - E-mail : sport@lemans.org

- 1. Engagement gratuit pour les pilotes licenciés d'une ASA affiliée à l'ACO et également Membres ACO.**
Merci de joindre impérativement une copie de la carte de Membre ACO au bulletin d'engagement.
- ~~**2. Montant des frais d'engagement pour les pilotes non licenciés d'une ASA affiliée à l'ACO et non membres ACO. Non accompagnée du règlement, la demande ne sera pas prise en considération. 220 € (chèque à libeller au nom de la SSP ACO)**~~
- 3. Montant des frais de participation pour la Coupe de France :**
320€ ou 200 € par pilote en cas de double monte (chèque à libeller au nom de la SSP ACO)
Non accompagnée du règlement, la demande ne sera pas prise en considération.

Dans le cas où le nombre d'engagés est supérieur à la capacité du circuit dans le groupe concerné, l'article 7.3.4 « Cas des suppléants », de la réglementation générale des circuits s'applique pour le groupe concerné.

Equipage :

Une épreuve de Coupe de France se déroule avec un ou deux pilotes. Chaque voiture ne pourra avoir un seul pilote à bord et un pilote ne pourra conduire qu'une seule voiture. Dans le cas de deux pilotes, ils seront référencés Pilote 1 et Pilote 2.

3.2P. RECLAMATION ET APPEL

Montant du droit de réclamation : 700 € (chèque à l'ordre de l'ASA Organisatrice)

Montant du droit d'appel : 3 300 € (chèque à l'ordre de la FFSA)

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

Le meeting est ouvert aux catégories suivantes :

BERLINES – GROUPE C – MONOPLACES – GT

Les voitures historiques ainsi que les Twin Cup ne sont pas admises à cette épreuve

4.3. NUMEROS DE COURSE

Les numéros de course seront attribués de la façon suivante :

- 1 à 100 Berlins (N/FN, A/FA/GT)
- 1 à 50 Sport prototype (Groupe C/CN)
- 1 à 50 Monoplaces (E/D)

Les 3 premiers de chaque groupe gardent les numéros 1, 2 et 3 pour l'année suivante.

Des numéros normalisés seront fournis par le délégué Technique de la FFSA uniquement pour les inscrits à la Coupe de France des Circuits et seuls ces numéros pourront être utilisés.

Ils seront placés conformément à l'article 4.3 du Règlement Standard des Circuits.

Ils seront de couleur noire sur fond blanc.

De plus, un numéro de course devra être placé sur le pare-brise, côté opposé au conducteur. Il sera de couleur blanche d'une hauteur minimum de 20 cm et l'épaisseur du trait sera de 5 cm minimum.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

Publicité obligatoire : Néant

Publicité facultative : Néant

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

Le Circuit Bugatti bénéficie d'une licence de circuit FIA (grade 2) valable jusqu'au 10.06-2022

Il est interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tel que piquets, pointes... En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des Essais et des Courses.

Il sera obligatoirement parcouru dans le sens des aiguilles d'une montre

Longueur Circuit	4,185 km
Sens de la course	Sens des aiguilles d'une montre
Pôle Position	A gauche

Nombre de véhicules admis :

	Essais	Course
Berlines (N/FN, A/FA)	56	47
Groupe C	40	33
Monoplaces (E/D)	40	33
GT	56	47

Grille de départ groupes D – E : 1-1 décalé, pôle à gauche – Départ arrêté

Grille de départ des autres groupes : 2-2, pôle à gauche – Départ lancé

Salle de Briefing..... Bâtiment des stands – 3^{ème} étage (salle 305A)

Départ : la grille de départ sera déterminée par les essais chronométrés.

Le panneau officiel d'affichage est situé en pré-grille.

Panneau d'affichage Au pied du Module Sportif

Parc Fermé : P5C et P5B (arrière box 55 à 60)

L'installation sur le paddock ne pourra se faire que conformément aux directives de l'Organisateur.

Il est strictement interdit aux concurrents et autres utilisateurs du Working Paddock et du Support Paddock de planter tout objet métallique dans nos surfaces bitumées tels que piquets, pointes, etc. En cas de non-respect, une pénalité sportive ou financière pourra être appliquée.

Il est strictement interdit d'utiliser la piste ou ses abords immédiats avec quelque engin que ce soit, en dehors des essais et des Courses.

Aucun stockage de carburant n'est autorisé dans les stands ou leurs abords

ARTICLE 9P. CLASSEMENT COUPE DE FRANCE

Attribution des points : Cf. Article 9.1p du Règlement Coupe de France 2019

ARTICLE 10P. PRIX

Une coupe sera remise aux 3 premiers de chaque groupe

ARTICLE 11P. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires : 16

Nombre de commissaires : 8 minimum par poste

Nombre et type d'extincteurs par poste

5 extincteurs poudre 6 kg

5 extincteurs eau + additif 6 kg

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.1 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Nombre d'ambulance (s) (conforme à l'article 2 de la réglementation médicale) : 2 type C

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation ? Non mais 1 VRI (Véhicule Rapide d'intervention)

Le circuit est équipé d'un centre médical permanent.

Le circuit est équipé d'une structure de soins intensifs.

Extraction : 5 à 6 extracteurs

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S) – Plan Circuit



HORAIRES PREVISIONNELS (17/07/2019 - VERSION 6)

Ces horaires ne sont qu'une indication et pourront être prolongés dans la limite d'une heure en cas de retard dans le déroulement du programme de la manifestation

VENDREDI 25 OCTOBRE

10:00 - 12:00	Vérifications administratives et Techniques	Inter Ecuries -Twin Cup End - HTTC
10:00 - 16:00	Vérifications Administratives et Techniques	Superkart
13:30 - 16:00	Vérifications administratives et Techniques	Inter Ecuries – Twin Cup End - HTTC
16:00 - 18:00	Vérifications Administratives et Techniques	Régularité Historique
18:00	Briefing (salle 305A, 3e étage, bâtiment des stands)	Superkart
19:00	Briefing (salle 305A, 3e étage, bâtiment des stands)	Inter Ecuries –Twin Cup End - -HTTC

SAMEDI 26 OCTOBRE

07:30 - 09:30	Vérifications Administratives et Techniques	Régularité Historique
09:10 - 09:30	Essais Libres (20')	Superkart
10:15 - 10:45	Briefing (salle 305A – Bâtiment des stands)	Régularité Historique
09:40 - 10:00	Essais Qualificatifs (20')	Berlines
10:10 - 10:30	Essais Qualificatifs (20')	Groupe C
10:40 - 10:55	Essais Qualificatifs 1 (15')	Superkart
11:05 - 11:20	Essais Libres (15')	Régularité Historique
11:25 - 11:45	Essais Qualificatifs (20')	Monoplaces
11:55 - 12:15	Essais Qualificatifs (20')	GT
12:25 - 13:00	Essais Qualificatifs (35')	Twin'cup Endurance
13:20 - 13:40	Manche 1 (20')	Régularité Historique
13:50 - 14:05	Essais Qualificatifs 2 (15')	Superkart
14:20 - 16:20	Course 1 (120')	Twin'cup Endurance
16:35 - 16:55	Course 1 (11 tours)	Superkart
17:05 - 17:25	Manche 2 (20')	Régularité Historique
17:30 - 17:50	Essais Qualificatifs (20')	HTCC

DIMANCHE 27 OCTOBRE

09:10 - 09:35	Course 1 (20'+1T)	Berlines
09:50 - 10:10	Course 2 (11 tours)	Superkart
10:25 - 10:50	Course 1 (20'+1T)	Groupe C
11:05 - 11:30	Course 1 (20'+1T)	Monoplaces
11:45 - 12:10	Course 1 (20'+1T)	GT
12:25 - 12:45	Course 1 (20')	HTCC
14:00 - 14:25	Course 2 (20'+1T)	Berlines
14:40 - 15:00	Course 3 (11 tours)	Superkart
15:15 - 15:40	Course 2 (20'+1T)	Groupe C
15:55 - 16:20	Course 2 (20'+1T)	Monoplaces
16:35 - 17:00	Course 2 (20'+1T)	GT
17:15 - 17:35	Course 2 (20')	HTCC